

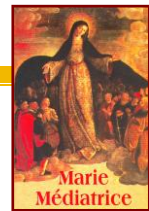
Mai 2026

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

n° 243



Bulletin mensuel des membres de la Tradition catholique



Confrérie Marie Reine des Cœurs

✉ Le Moulin du Pin F-53290 Beaumont-Pied-de-Bœuf ☎ 06.38.79.52.73.

Hommage marial à Mgr Tissier de Mallerais

Le mot de l'aumônier

Les 9 et 10 décembre 2006 s'est déroulé, à Lyon, un colloque marial organisé par la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X qui avait pour thème : *Marie, médiatrice universelle de toutes grâces*. À la suite de cet événement, les Éditions Clovis ont publié un ouvrage ayant pour titre : **Marie Médiatrice**.

Les actes de ce colloque formaient ce qui allait être le premier livre publié par M. l'abbé Toulza qui venait d'entrer en fonction. L'éditeur précisait, en **avant-propos**, que « le but de cette réunion était de proposer à un public assez large diverses études, tendant à établir le bien-fondé de cette croyance, militer pour sa proclamation future comme un dogme de foi catholique et diffuser une piété mariale toujours plus forte et plus éclairée ». Chaque chapitre reproduisait une intervention dont voici l'essentiel (*op. cit.* pp. 11-14).

Le **chapitre I** montre « comment la médiation universelle de Marie est contenue dans la première source de la Révélation : la sainte Écriture ».

Le **chapitre II** met en lumière « le fait que la médiation universelle de Marie est amplement enseignée par la deuxième source de la Révélation : la Tradition ». Pour ce faire, « il s'appuie pour cela sur les Pères de l'Église, notamment les évêques ». De plus, il manifeste que « l'organe principal de la transmission de la Révélation, le magistère de l'Église, a soutenu la médiation universelle de Marie ». Dans cette optique, « ce sont surtout les souverains pontifes qu'il cite ».

Le **chapitre III** « s'attache à ce que la théologie spéculative peut apporter de mieux pour cerner les principaux aspects de la médiation mariale ».

Le **chapitre IV** « découvre à quel point saint Ignace, très dévot à la Sainte Vierge, a mêlé la médiation universelle de grâces à la composition des Exercices spirituels qui portent son nom ».

Le **chapitre V** présente « la figure de saint Alphonse de Liguori, docteur de l'Église », afin de « développer la médiation universelle de grâce de la

Sainte Vierge, telle qu'elle peut remplir la doctrine et la vie de ce grand saint ».

Le **chapitre VI**, « à travers la question de l'attribution du titre de docteur de l'Église à saint Louis-Marie Grignon de Montfort », montre « la mission ecclésiale particulière de ce saint dans la propagation de la médiation universelle ».

Le **chapitre VII** présente « la belle figure du cardinal Mercier, qu'il ressuscite, en montrant son zèle pour l'accélération de la définition par Rome, de la médiation universelle de Marie ».

Le **chapitre VIII** est « le chapitre clef de tout l'ouvrage : celui traitant théologiquement de la définibilité de la médiation universelle de Marie ».

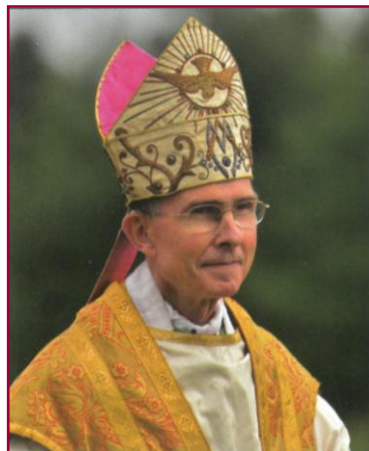
Le **chapitre IX** retrace « la triste histoire du concile Vatican II qui, sous l'influence de la nouvelle théologie, a réussi à briser l'élan marial qui devait aboutir à la définition dogmatique ».

Le **chapitre X** offre, à travers l'intervention de Mgr Tissier de Mallerais, « auteur d'une biographie de Mgr Marcel Lefebvre... une description de la piété mariale de celui-ci ».

La conclusion du colloque, qui avait bel et bien été rédigée et prononcée par Mgr Tissier de Mallerais, par une malencontreuse confusion, fut attribuée à un « Abbé Guy Castelain » qui, sans s'en rendre compte, avait été le fautif de cette erreur. Mgr Tissier ne voulut pas insérer un *erratum* dans l'ouvrage, acceptant de rester dans l'ombre. Mais, de ce fait, cette conclusion du colloque perdait, non pas toute sa valeur, mais toute son autorité... Ce n'était plus un évêque qui parlait...

Nous rétablissons, aujourd'hui, la justice en reproduisant, ci-après, cette conclusion sous le nom de **son véritable auteur : Mgr Tissier de Mallerais**, évêque auxiliaire de la Fraternité Saint-Pie X décédé le 8 octobre 2024. Nous la laissons dans l'état de rédaction tel que l'évêque l'avait rédigée. ✂

Abbé Guy Castelain+





Au terme des 10 interventions de ce colloque (relire le bulletin n° 36, été 2007, disponible sur La Porte Latine), Mgr Tissier de Mallerais prononçait la conclusion que voici. ✍



Monsieur l'abbé de Cacqueray nous invitait à une navigation... Ce fut une exploration du jardin des privilèges marials et des avenues qui mènent à la médiation de toutes grâces de Notre-Dame.

Premièrement. Je commencerai par l'avenue que trace Monseigneur Lefebvre le 29 mars 1972 dans une retraite de Semaine sainte à Écône, d'après mes propres notes manuscrites :

« Marie est là partout dans l'Évangile. Pourquoi ? À l'Incarnation, à la Crèche, à la Présentation au temple... à Cana où Jésus fait son premier miracle. À la Croix : Stabat Mater ; à la Pentecôte aussi cum Maria Matre Jesu (Act, I, 14) ; c'est par Marie que les Apôtres ont reçu l'Esprit-Saint, comme l'a enseigné Pie XII.

« Dieu a voulu qu'Elle fût partout et que cela fût consigné dans la sainte Écriture.

« La très sainte Vierge doit avoir une place unique parmi nos dévotions. Notre-Seigneur a voulu avoir une Mère, Il a voulu qu'Elle fût là pour dispenser les grâces à chaque moment important de sa vie.

« Nous n'avons pas le droit de prétendre nous passer de la très sainte Vierge ».

Deuxièmement. Autrement dit, Marie n'est pas facultative dans notre vie surnaturelle, Elle n'est pas facultative dans le plan divin. Elle est présente, *ab æterno ordinata sum*, dans le plan divin de l'Incarnation et uniment de la Rédemption. On nous a rappelé cet adage théologique frappé par saint Louis-Marie Grignion de Montfort au début de son *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* :

« C'est par la très sainte Vierge Marie que Jésus-Christ est venu au monde, et c'est aussi par Elle qu'Il doit régner dans le monde ».

Tout notre colloque, par des exposés de sujets et de styles variés : de la plaidoirie au sermon et à l'entretien familial, mais de teneur identique, a tendu à démontrer que la mission de Marie ne s'achève pas à la Crèche mais qu'elle continue jusqu'au Calvaire, qu'elle ne se termine pas à la Croix mais qu'elle se poursuit du Ciel dans l'Église jusqu'à la fin du monde ; cette mission, c'est celle de Médiatrice de toutes grâces. Ce privilège, qui place Marie à part de tous les saints dans l'ordre de la médiation auprès du Médiateur Jésus-Christ, La constitue médiatrice nécessaire et universelle des grâces de salut.

Troisièmement. De beaux et savants exposés de théologie positive et spéculative nous ont montré que cette vérité, qui est contenue dans les saintes Lettres, qui est enseignée constamment dès les temps apostoliques et en tous lieux de l'Église par les évêques et les saints docteurs témoins de la Tradition divine, qui est transmise par les pasteurs et les docteurs de tous les âges, qui est de plus en plus explicitée par les théologiens, qui est vécue par l'Église dans sa liturgie, dans tous ses sanctuaires marials, par les bienfaits innombrables de cette bonne Mère, cette vérité qui est l'objet du sentiment commun des fidèles, qui recourent instinctivement à la puissance de Marie et à sa bonté, souvent plus spontanément qu'à Jésus-Christ Lui-même, notre Médiateur ; cette vérité qui est enseignée par les papes même récents, qui est l'objet d'un souhait général de définition dogmatique de la part des évêques et des fidèles, est évidemment *définissable* comme un dogme de foi catholique révélée.

Quatrièmement. Bien qu'il faille distinguer une vérité de foi d'une simple conclusion théologique ou d'une opinion théologique, il semble souhaitable que les racines de la médiation universelle de Marie soient précisées dans l'acte même de la définition dogmatique, comme saint Pie X n'hésita pas à le faire dans la proposition, non dogmatique mais authentique, qu'il fit de la médiation mariale universelle dans son encyclique *Ad diem illum* du 2 février 1904 :

« Mais il n'est pas seulement à la louange de la Vierge qu'Elle a fourni "la matière de sa chair au Fils unique de Dieu devant naître avec des membres humains" (saint Augustin) et qu'Elle a ainsi préparé une victime pour le salut des hommes ; sa mission fut encore de la garder, cette victime, de la nourrir et de la présenter au jour voulu à l'autel (...) La conséquence de cette communauté de sentiments et de souffrances entre Marie et Jésus, c'est que Marie mérita très légitimement de "devenir la réparatrice de l'humanité déchue" (Eadmer) et, partant, la dispensatrice de tous les trésors que Jésus nous a acquis par sa mort et par son sang ».

Comme Jésus a acquis sa royauté à deux ti-

tres : celui de nature, son Incarnation, et celui de conquête, sa croix, de même la Sainte Vierge a acquis son droit de régence sur le trésor des grâces de la Rédemption à deux titres : le titre de sa maternité divine et le titre de sa compassion au pied de la Croix.

Le pape Pie XII a posé ces fondements de la médiation universelle de Marie dans son encyclique *Ad cœli Reginam* du 11 octobre 1954, instituant au 31 mai la fête de Marie Reine : certainement son intention était de préparer ainsi la reconnaissance dogmatique de Marie comme médiatrice, en présentant Notre-Dame comme la Reine dotée par le Roi d'un pouvoir souverain de « *distribution des trésors du royaume du divin Rédempteur* », en raison de son rôle de coadjutrice du Rédempteur.

Il conviendrait aussi que les lignes introduisant le contenu même de la définition dogmatique montrent que, si tous les privilèges de Marie découlent de sa divine maternité, ils sont tous ordonnés logiquement et pratiquement à la médiation mariale universelle.

Cinquièmement. Il est également regrettable que le mode d'action de la médiation mariale soit une *question disputée* entre les théologiens, chacun tenant pour tel mode de causalité. Or, il ressort de notre colloque que, sans privilégier univoquement tel ou tel mode d'action de la Sainte Vierge, le document de définition pourrait, à titre d'illustration, énumérer des exemples de nombreux et divers types de l'intervention de Notre-Dame qui nous manifestent la « *causalité multimodale* », comme on dit, de l'action de Marie sur les âmes : que ce soit même une action dispositrice aux grâces sacramentelles ou une action unifiante des âmes avec Marie, en passant par une action formatrice aux vertus mariales.

Sixièmement. L'histoire des vicissitudes récentes de la médiation mariale nous montre comment le démon, qui avait réussi à faire disparaître pendant un siècle le *Traité de la vraie dévotion*, s'efforce, dès avant le concile Vatican II, d'empêcher (pendant un siècle ?) la définition du dogme marial qui, précisément, fonde cette vraie dévotion.

Le meilleur moyen de hâter la définition du dogme combattu par Satan et ses suppôts sera de le pratiquer. Car **c'est un « dogme d'action »**. Prati- quons-le en récitant chaque jour notre chapelet et en nous consacrant à la Sainte Vierge, selon le saint Esclavage promu par saint Louis-Marie Grignion de Montfort. Exerçons ainsi la médiation de Marie.

Ce dogme réservé, semble-t-il, pour les derniers temps sera le triomphe tant attendu de l'Immaculée écrasant l'hérésie moderniste de son pied virginal ; ce dogme sera la planche de salut après le naufrage et, au-delà, **il amènera le Règne de Jésus par le Règne de Marie.** ✍



C'est M. l'abbé de Cacqueray, Supérieur du District de France à l'époque, qui a rédigé la *Préface*.

Actualité de la préface du livre intitulé *Marie Médiatrice*

La préface du livre commençait ainsi : « *Un bon moyen d'éveiller la curiosité au début de cet ouvrage, consisterait à mettre en question le caractère définissable de la médiation universelle de la très sainte Vierge Marie... Le lecteur demanderait alors quelle opinion professe tel ou tel auteur et un intérêt de suspens serait ainsi conservé. Il est toutefois impossible de faire appel à ce procédé, car le parti des intervenants est identique et déjà pris. En effet, même s'il est exact que le dogme de la médiation universelle de Notre-Dame n'a pas été défini, ce livre n'a pas été rédigé afin de s'interroger sur la pertinence de ce privilège. Sans doute sont examinées certaines objections qui lui ont été faites, mais le dessein est d'approfondir une réalité spirituelle à laquelle les auteurs croient déjà. C'est pourquoi, il est conseillé de lire ces pages dans un esprit de dévotion et d'amour envers la Sainte Vierge. C'est seulement dans cette atmosphère que pourra se comprendre la vérité suivante : l'insistance catholique à tourner les âmes vers Notre-Dame ne résulte pas d'une volonté humaine d'adoucir la religion par une présence féminine présumée plus apte à toucher et à consoler... Il n'importe pas davantage de fabriquer au sujet de notre Mère de jolies constructions théologiques si elles n'ont pas pour premier mérite d'être vraies. La mise en lumière de vérités mariales ne procède que de la volonté de connaître et de se soumettre à l'économie du Salut, tout simplement comme elle existe, telle que Dieu l'a voulue. »*

Le préfacier tient ensuite des propos d'une criante actualité qu'il est bon de citer tandis que les autorités conciliaires continuent à combattre subtilement la mariologie traditionnelle.

« L'espérance de la définition de ce dogme pouvait déjà être la nôtre avant la tenue du concile Vatican II. Il a eu lieu et le dogme n'a pas été défini. Non seulement, il ne l'a pas été, alors que toutes les conditions étaient réunies pour qu'il le fût, mais il ne l'a pas été parce qu'il a subi l'opposition du pape et de nombreux évêques, **plus soucieux de ne pas contrister les protestants, de ne pas contrarier le mouvement œcuménique, que de dire la seule vérité sur les grandeurs de Marie !** »

Et le Supérieur pouvait déjà dire, en 2006 : « Quarante années ont passé depuis, qui semblent avoir définitivement relégué cette définition très loin des préoccupations des hommes d'Église ». Et nous pouvons affirmer, aujourd'hui, c'est-à-dire soixante ans plus tard, que si la médiation mariale est de nouveau à l'ordre du jour, ce n'est pas pour la défendre, mais pour la combattre. En témoigne la *Note doctrinale Mater populi fidelis* publiée par la Rome conciliaire le 4 novembre 2025.

Et il dressait ce constat : « Les conséquences de ce retard coupable sont pourtant incalculables. La déception des âmes, leur scandale en est l'expression la plus visible : leur dévotion attendait ce cinquième dogme marial, tout comme la cinquième dizaine vient nécessairement clore le chapelet ».

Quelles sont ces conséquences ? « D'inévitables questions se posaient désormais : le refus conciliaire de définir n'indiquait-il pas une sorte de doute, **une remise en cause de toute l'orientation prise par la théologie mariale depuis la définition de deux dogmes en moins d'un siècle ?** » Ces dogmes sont l'Immaculée Conception, proclamé en 1854, et l'Assomption, définie en 1950. « L'Église n'avouait-elle pas implicitement qu'elle s'était déjà aventurée trop loin dans la glorification de Marie ? ». Voilà quelques-unes de ces conséquences...

Il faut se rappeler aussi que « le retour des Pères conciliaires sans le dogme créait le malaise ; la découverte de la place mesquine réservée à la Sainte Vierge dans leurs textes allait amplifier ce trouble, tandis que **les milieux dits éclairés ne cachaient pas leur satisfaction du coup d'arrêt enfin donné à la "mariolâtrie",** terme fustigeant la croyance selon laquelle les âmes catholiques viennent à leur religion par Marie ».

La finale de cette introduction a gardé toute son actualité, en raison de la publication de la *Note doctrinale Mater populi fidelis* le 4 novembre 2025 : « **Le triomphe sur l'hérésie et la reconnaissance des droits divins de Notre-Seigneur exigent comme un préalable cette définition manquante. Il appartient donc au clergé encore détenteur de l'intégrité de la foi de redire ces vérités salutaires avec d'autant plus d'insistance qu'il demeure, là aussi, le dernier à en parler** ». ✍

Retraites Mariales Montfortaines



- ❖ **Retraite à San Damiano (I)**
du 4 au 9 mai 2026 (mixte, places limitées)
Renseignements et inscriptions :
Dismas Reiser ☎ [41] 62/209.16.27.
ou Sandamiano@fsspx.ch
Directeur : abbé C. Pellouchoud
- ❖ **Retraites au Moulin du Pin (53)**
du 8 au 13 juin 2026 (mixte, 19 places)
du 7 au 12 décembre 2026 (mixte, 19 places)
Directeur de la retraite : abbé G. Castelain
Renseignements et inscriptions :
Le Moulin du Pin ☎ 02.43.98.74.63.
- ❖ **Retraite au Trévoux (29)**
du 6 au 11 juillet 2026 (mixte, 24 places)
Directeur de la retraite : abbé G. Castelain
Renseignements et inscriptions :
Abbé G. Castelain ☎ 06.38.79.52.73.
- ❖ **Retraite à l'Étoile du Matin (57)**
du 6 au 11 juillet 2026 (mixte, 30 places)
Directeur de la retraite : abbé X. Lefebvre
Renseignements et inscriptions :
École l'Étoile du Matin ☎ 03.87.06.53.90.
- ❖ **Retraite à Enney (CH)**
du 10 au 15 août 2026 (mixte, 24 places)
Directeur de la retraite : abbé C. Pellouchoud
Renseignements et inscriptions :
Domus Dei ☎ [41] 26/921.11.38.

Dons pour soutenir l'envoi postal faites un don par virement !

IBAN : FR84 3000 2083 2800 0046 6211 X36
Identifiant international BIC : CRLYFRPP
Préciser **prénom** et **nom** et, au sujet du reçu fiscal,
***avec RF** ou **sans RF**. - **Dons par chèque** :
à l'ordre de F.S.S.P.X - C.M.R.C. – Préciser aussi*



- ❖ **3 594 membres** au 30 avril 2026.
- ❖ **Le samedi 2 mai 2026**, la Messe sera célébrée pour les membres vivants et défunts.
- ❖ **Protection des données.** Les informations ne sont utilisées que par la FSSPX, qui respecte la législation (RGPD) sur la protection des données. Pour exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant, écrire à l'adresse (en 1^{re} page) ou par mél à cmrc@fsspx.fr
- ❖ **Site Internet.** *La Porte Latine* (tous les bulletins).
- ❖ **Illustrations.** Dessins : propriété de l'aumônier. Autres : collections particulières ou libres de droits.
- ❖ **Responsable de publication** : abbé G. Castelain, FSSPX. ☎ 06.38.79.52.73. Imprimé par **Medru** (B).